

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE D'EXPANSION

Conformément aux statuts du Comité d'Expansion, celui-ci est administré par un Conseil d'Administration composé de :

- 6 membres du Conseil Municipal de la Commune, délégués par ce dernier,
- 1 membre de chacune des Associations adhérentes. Les membres émanant des Associations sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale et sont renouvelés par tiers.

Le Conseil Municipal est invité à désigner ses délégués au Comité d'Expansion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de désigner

- par 27 voix pour 2 abstentions :

. M. CHONE Charles
. Mme KRAFFT Elisabeth
. M. BRUNGARD J. Claude
. M. REMY Serge
. M. KIELISZEK Jean-Daniel

Suppléants : M. CLAUDOTTE Pierre
M. DEWONCK Hervé
M. DAUX Léon
M. HOUCARD Philippe
M. ROUSSELOT Robert